

## L'archiviste-documentaliste en France, une bête curieuse ?

Hélène Caruana, Céline Roulx

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Caruana Hélène, Roulx Céline. L'archiviste-documentaliste en France, une bête curieuse ?. In: La Gazette des archives, n°222, 2011. L'archiviste dans la cité. pp. 95-100;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_222\\_2\\_4814](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4814)

---

Document généré le 15/03/2017

# L'archiviste-documentaliste en France, une bête curieuse ?

---

Hélène CARUANA

Céline ROULX

Cette étude recense les services d'archives et de documentation de France et de Navarre afin de savoir si le double service archives-documentation est une exception parisienne. Nous avons réalisé un questionnaire que nous avons envoyé aux services de la région parisienne et de province en nous basant sur l'annuaire du Service interministériel des Archives de France. Lesquels ont répondu pour 41 % en province et pour 29 % en Île-de-France<sup>1</sup>.

En France, les services archives sont constitués pour environ 28 % de services doubles archives et documentation, soit 13 % en province et 15 % en région parisienne (soit 646 services archives dont 179 archives-documentation). Ce n'est donc pas une exception parisienne. Pour avoir la réponse, nous aborderons donc les raisons qui poussent à la création d'un service archives-documentation, ainsi que ses missions. Nous verrons quel est le personnel qui le constitue et le budget qui lui est alloué.

## **En faveur de la création d'un service archives-documentation**

La volonté administrative est la plus forte. Cela montre la méconnaissance de l'administration du rôle de l'archiviste et celui du documentaliste, et l'amalgame des deux actions. Elle souhaite ainsi relier une approche de la gestion de l'information et celle des connaissances de la ville. La volonté du chef de

---

<sup>1</sup> Ill. 1, p. IV.

service représente également un pourcentage non négligeable. A priori, on peut avancer que ce choix est en fait la reproduction d'un modèle connu par le responsable, ou une volonté d'aller au-delà de la simple gestion des abonnements (demande souvent administrative pour des raisons budgétaires liées au personnel communal). Le choix politique est plus variable selon la situation géographique.

La gestion administrative des services reste majoritairement l'apanage du DGS. Cependant, on remarque une disparité en province et en région parisienne où la volonté politique l'emporte sur celle du chef de service.

### **Le rôle et les missions d'un service archives-documentation**

Il a bien entendu la même fonction que tous les services d'archives de France dans la mesure de ses moyens, à laquelle s'ajoute celle d'un service de documentation qui varie là aussi en fonction des moyens donnés.

Un documentaliste réalise trois étapes principales dans ce qu'on appelle « la chaîne documentaire » :

- la fonction entrée (collecte des documents) ;
- la fonction de traitement (indexation et catalogage) ;
- la fonction sortie (produits documentaires et diffusion aux services municipaux).

La gestion des abonnements est la première mission pour plus de 90 % des réponses avec le contrôle des réceptions (bulletinage). Suit de près la diffusion sélective de l'information (DSI) avec 70 % du panel. Dans une moindre mesure, il assume également la veille et sa diffusion. Cette dernière action est chronophage et certains décident de ne pas l'exercer faute de moyens humains et donc de temps. De plus, elle est souvent réalisée par le service de communication de la ville.

Les outils de diffusion sont divers : nombre de services utilisent encore la version papier, d'autres sont déjà passés à la version électronique en proposant un intranet documentaire ou/et une diffusion en courriel. Plusieurs produits existent afin de faciliter le travail des documentalistes (exemple : IDVO).

On remarque qu'une disparité notable existe entre la région parisienne et la province qui a adopté plus largement ce nouveau type de diffusion (50 % contre 38 %).

Ces deux fonctions se nourrissent de l'expérience de l'autre et de ses informations. Elles n'ont absolument pas les mêmes fonctions mais tendent vers le même rôle de chercheur et la mise à disposition des résultats de ces recherches. Or la finalité est autre : les archives sont la pérennité et la documentation est le quotidien, l'actualité.

## **Le personnel**

En Île-de-France, les responsables de ces services sont pour 40 % issus de formation en archivistique contre 24 % en province où c'est la formation de documentaliste qui l'emporte. Cependant, un quart déclare avoir une double formation d'archiviste et de documentaliste<sup>1</sup>.

En province, on note que ce type de service est davantage présent dans les villes de plus de 40 000 habitants. Pour les villes dont la strate varie entre 20 000 et 40 000 habitants, le pourcentage est faible avec 9 % des réponses. Paradoxalement, ce type de services est bien présent dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants.

Le nombre d'agents travaillant dans ce genre de service reste compétitif avec 29 % ayant une personne dans le service, 38 % ayant deux personnes et 32 % en ayant trois ou plus.

Dans les villes de moins de 20 000 habitants, une personne compose le service. Cette dernière doit donc jongler entre les deux fonctions. Il est d'ailleurs souvent difficile pour elle de trouver l'équilibre. En effet, la documentation, chronophage, l'emporte souvent au détriment des missions des archives. Il ressort du questionnaire que certaines périodes de l'année sont plus propices pour mener des actions en matière de documentation (réabonnements en janvier ou en novembre ou la gestion de projet tel qu'un intranet documentaire) ou en matière d'archives (gestion des éliminations, valorisation

---

<sup>1</sup> Ill. 2, p. V.

culturelle comme la préparation des journées du Patrimoine, mise en place d'un réseau de correspondants archives). Le partage des missions est en général bien proportionné.

En documentation, l'information doit être fournie dans un délai défini, souvent quotidien ou hebdomadaire, comme la diffusion sélective. La contrainte temporelle de la documentation est souvent le facteur mettant les archives dans une situation d'attente.

Certains services arrivent à jongler entre la documentation et les archives en partageant leurs temps sur l'année, d'autres admettent fonctionner avec un programme pluriannuel où une année est davantage consacrée aux archives et la suivante à la documentation. D'autres encore confessent ne jamais parvenir à trouver l'équilibre entre les deux missions.

L'investissement dans un rôle ou l'autre se fait donc en fonction des projets en documentation ou en archives.

Dans les services qui ont la chance d'avoir du personnel dédié aux archives et du personnel dédié à la documentation, on se rend compte que le profil des membres du service est dépendant des projets définis par le responsable du service archives-documentation. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour expliquer cette spécificité : l'historique du service, la personnalité et la fonction du chef de service, les projets de la ville, le budget alloué aux deux fonctions.

## **Le budget**

Il n'existe aucune commune mesure entre le budget de la documentation et celui des archives : ces dernières sont toujours le parent pauvre des services municipaux.

À titre d'exception, 4 communes sur 58 n'ont aucun budget en matière d'archives. Par contre, toutes disposent de 15 000 € à 57 000 € alloués à la documentation. En termes de ratio, cela varie du double au quintuple.

La dépense obligatoire inscrite dans le Code général des collectivités territoriales (article L. 2321-2) sauve a priori les archives. Bien que la documentation ne soit soumise à aucune obligation, le documentaliste est conscient que celui-ci est considéré comme stratégique pour la bonne production du travail<sup>1</sup>.

### **L'intérêt de la mutualisation des deux missions**

La très grande majorité des services (75 %) pense que la mutualisation des missions archives et documentation est valorisante pour eux. Du fait de l'interactivité entre les deux fonctions. En effet, le suivi de l'actualité et notamment de l'actualité juridique permet une meilleure connaissance du contexte de production des archives. D'une certaine manière, la documentation serait mieux perçue que les archives et permettrait d'être une porte d'accès à ces dernières. Enfin, la documentation permettrait une reconnaissance du service puisqu'elle lui assure une certaine visibilité auprès des usagers, visibilité que les archivistes-documentalistes penseraient ne pas avoir s'ils n'étaient qu'archivistes. Le fait de travailler dans l'immédiateté, et avec une certaine réactivité, permettrait d'être reconnu comme service dynamique.

Par contre, pour 25 % des sondés, les deux missions devraient être scindées et faire l'objet de deux services distincts. Pour ces derniers, une mission empiète toujours sur le temps de l'autre. Il apparaît impossible d'approfondir les deux domaines avec la même intensité. Une certaine confusion planerait tout de même entre les deux missions, que ce soit pour les collègues ou les élus. Alors que la documentation travaille dans l'immédiateté, les archives travaillent sur la longue durée. Et pourtant, peu de personnes semblent réellement faire la différence.

Ce sont surtout les services constitués d'une seule personne polyvalente (moins de 25 000 habitants) qui se plaignent le plus de gérer un service double. Lorsque le personnel est en nombre suffisant, il apparaît possible de bien appréhender les deux missions.

---

<sup>1</sup> Ill. 3, p. V.

## **Conclusion**

Des services doubles ont été mis en place pour des raisons principalement budgétaires (qu'elles soient humaines ou matérielles). Mais pour les archivistes-documentalistes, la documentation a permis une valorisation et une reconnaissance de leur service dans la structure administrative de leur ville.

L'archiviste-documentaliste, une bête curieuse ? Pas tant que cela car il représente à peu près 20 % des services d'archives en France.

Entre motivation et résignation, l'archiviste-documentaliste navigue sans cesse entre deux eaux : en plus de la nécessaire motivation pour être archiviste, il lui faut posséder la réactivité du documentaliste.

Hélène CARUANA  
Archiviste-documentaliste  
Mairie de Montfermeil

Céline ROULX  
Archiviste-documentaliste  
Mairie de Villepinte